

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mars 2019

Nb de conseillers présents : 5 Quorum : 4 Majorité absolue : 4

secrétaire de séance : François DAIRE

- Le Conseil municipal décide de s'opposer au transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.
→ adopté à l'unanimité 5 POUR
- Fiscalité directe locale : le Conseil décide de maintenir les taux d'imposition révisés en 2017 ce qui donne
Taxe habitation : **14.80 %** Taxe Foncier Bâti: **10.81 %** Taxe Foncier Non Bâti : **24.29%**
Le produit prévisionnel 2019 (calculé sur les bases 2018 communiquées le 13/03/2019 par le Centre des Finances publiques) **s'élève donc à 17864 €** (avant prélèvement du FNGIR de 4442 €).
→ adopté à l'unanimité 5 POUR
- Renouvellement de l'emploi de secrétaire
Le contrat de la secrétaire contractuelle actuelle venant à expiration le 30 avril 2019, le Conseil municipal donne son accord afin que soit reconduite l'embauche d'une secrétaire dans les mêmes conditions de quotité (à savoir 6 heures hebdomadaires) .
La vacance de poste a été publiée sur le site de l'emploi territorial et Madame la Maire exprime le souhait de reconduire dans ses fonctions la secrétaire actuelle si aucun(e) titulaire ne postule.
→ adopté à l'unanimité 5 POUR
- Réparation des volets du presbytère
Suite à l'étude des deux devis obtenus pour la réfection des volets du rez de chaussée du presbytère, le Conseil donne son accord pour le devis de l'entreprise HUART de Ménil Annelles, pour un montant de 1120 € HT (mille cent vingt euros HT)
→ adopté à l'unanimité 5 POUR
- Réparation de la pendule de l'école : Le Conseil donne son accord ; avec la pose d'un verre (disparu), la remise en état devrait se monter à 400 € environ- travail effectué par l'Or loge ducale de Charleville
- Entretien des Espaces verts : malgré l'augmentation de 13 % signalée par Madame Andrey, le conseil décide de reconduire l'entreprise Gaël Cornet dont les prestations restent néanmoins moins élevées que celles de l'EDPAMS
- Remise de loyer au locataire de l'Ecole
Compte tenu des travaux de rénovation entrepris dans le logement de l'Ecole par M. Gibout et du remplacement d'un robinet vétuste, Mme Andrey propose une remise de loyer égale à 10 heures de pose d'un plafond en lambris dans une chambre (matériel fourni par la mairie) à 11 € de l'heure, soit 110 € et à achat d'un mitigeur à 16.70 € ; soit 126.70 € à répartir à part égale sur les loyers des mois d'avril et mai 2019
→ adopté à l'unanimité 5 POUR
- Remise de loyer à la locataire du studio du presbytère
Compte tenu du fait que Madame Neveux a été mise à contribution pendant plusieurs heures lors des travaux de Monsieur Grasset, plombier, pour permettre le branchement d'appareils électriques (jet HP) et pour alimenter en eau chaude (d'origine électrique) les tuyaux d'évacuation engorgés, Mme Andrey propose une remise forfaitaire de 30 € sur le loyer du mois d'avril 2019.
→ adopté à l'unanimité 5 POUR
- Subventions aux associations
Le conseil décide de reconduire à l'identique les versements aux associations ci-dessous, sous réserve de la réception de leur rapport moral et financier ; Madame Chanderlot propose que soient privilégiées les associations auxquelles adhèrent des habitants de la commune, certaines associations de Vouziers en particulier ou le club Théâtre du Chesne. Pour le moment, il n'y a eu aucune demande officielle de leur part.

Souvenir Français	10 €
ADMR	60
Associations Donneurs sang vouzinois	60

→ adopté à l'unanimité 5 POUR

- Changement de déléguée communautaire auprès de la 2C2A:

Lors des élections municipales d'octobre 2015, les modifications n'ont pas été apportées à la désignation établie en mars 2014; l'ordre du tableau municipal actuellement en vigueur n'est donc pas respecté, et Mesdames Andrey et Lenfant sont d'accord pour revenir à une situation conforme et Mme Lenfant va démissionner de son poste de titulaire.

Mme Andrey, maire, sera désormais titulaire ; Mme Lenfant ,1ère adjointe, sera suppléante

Questions diverses

Madame Andrey fait le point de quelques chantiers en cours sur la commune :

- ✓ Un regard a été posé au pied des marches du presbytère par l'entreprise l'Argonnaise et permettra ainsi un accès facilité en cas d'obstruction.
- ✓ Une plaque de rue « Rue Principale » va être apposée près du n°1 de chez Monsieur Stéphane Moreaux afin d'éviter la confusion avec la rue de Décharge-Faux
- ✓ L'entreprise SADE qui effectue les travaux pour la société LOSANGE chargée du déploiement de la fibre optique par la Région Grand Est devrait intervenir à l'automne ; de nombreux repérages ont déjà été faits et une documentation complète est à disposition en mairie
- ✓ 100 kg de sel de déneigement ont été achetés chez Leroy Merlin au prix de 36 centimes le kg ; le conditionnement en sac de 25 kg est pratique pour le transport et le stockage ; une nouvelle provision sera faite à l'automne
- ✓ Les prochaines élections (municipales) ayant lieu en 2020 , aucune création de communes nouvelles n'est désormais possible d'ici cette échéance. Un créneau sera à nouveau ouvert avant les départementales de 2021.
- ✓ Monsieur Charbonnier demande à ce que soient entreprises deux séries de « petits » travaux de voirie : d'une part, profiter de la réfection du chemin rural de la Mussanterie pour réparer le chemin de Montardré et une portion de celui de Beaufuy ; d'autre part, remettre en état la rambarde du pont enjambant le ruisseau en bas du chemin de Montardré . Cela va être fait.
- ✓ Madame Chanderlot rappelle qu'une demande concernant l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes a été formulée. Cela sera mis à l'étude avec le raccordement électrique adapté, et un évier de plonge et